



Décision de radiodiffusion CRTC 2009-358

Référence au processus : 2009-206

Ottawa, le 17 juin 2009

Gestionnaire, Services de Télécommunications, Technologies de l'information et des communications, Voirie et Travaux publics, Gouvernement du Yukon

Haines Junction, Horse Camp Hill et Ferry Hill (Yukon)

Demandes 2008-1574-8, 2008-1575-6 et 2008-1576-4, reçues le 24 novembre 2008

Entreprises de distribution de radiocommunication – renouvellements de licence

1. Le Conseil **renouvelle** les licences de radiodiffusion des entreprises de distribution de radiocommunication (EDRc) desservant Haines Junction, Horse Camp Hill et Ferry Hill du 1^{er} septembre 2009 au 31 août 2016. Les licences seront assujetties aux **conditions** qui y sont énoncées. Le Conseil n'a reçu aucune intervention à l'égard de ces demandes.
2. Les EDRc qui desservent Haines Junction et Ferry Hill distribuent sous forme non codée les émissions du service radiophonique du Nord de la Société Radio-Canada (SRC). L'EDRc qui dessert Horse Camp Hill distribue les émissions du réseau de radio AM de langue anglaise Radio One de la SRC reçues par satellite de CFWH Whitehorse.
3. Les licences seront attribuées au Gestionnaire, Services de télécommunications, technologies de l'information et des communications, Voirie et Travaux publics, Gouvernement du Yukon, et autoriseront Phil Wintemute, en sa capacité de gestionnaire, et toute personne appelée à occuper ce poste¹ à exploiter les entreprises susmentionnées.

Secrétaire général

La présente décision doit être annexée à chaque licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut et peut être consultée en format PDF format ou en HTML sur le site suivant : <http://www.crtc.gc.ca>.

¹Cette personne doit être habilitée à détenir une licence de radiodiffusion en conformité aux *Instructions au CRTC (Inadmissibilité de non Canadiens)*, décret C.P. 1997-486, 8 avril 1997, modifié par le décret C.P. 1998-1268, 15 juillet 1998. Le Conseil doit être informé par écrit lorsque la personne occupant cette fonction est remplacée.